



Validité de la carte d'identité de plus de 10 ans

publié le 17/11/2017

Précisions pour les documents à fournir pour le voyage en Angleterre

Pour fournir une photocopie recto verso des 2 parents d'une carte d'identité valide, il est préférable d'avoir une carte d'identité adulte de moins de 10 ans. Pour les élèves, elle doit obligatoirement être refaite si elle a 10 ans en 2018 ou plus.

Sur le site de la préfecture, vous trouverez [les informations officielles suivantes](#) :

"Les autorités des pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage :

pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède ;

de l'Espace Schengen : Liechtenstein ;

Vatican ;

Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine ;

Égypte ;

Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme)."

Cela veut donc dire que votre carte d'identité risque d'être refusée. Cela peut poser des soucis pour votre enfant au moment du passage à la douane. Merci donc de les faire refaire en mairie et de commencer les démarches dès que possible pour ainsi pouvoir me fournir une photocopie valide.

Article rédigé par Sandra BILLAUD,
organisatrice du voyage en Angleterre (juin 2018)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.